



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
de la garde nationale**

N° 315 \* 24/06/2020  
SGGN

**NOTE**

à l'attention de

**destinataires *in fine***

- OBJET** : Communication liée à l'édition 2020 des journées nationales des réservistes.
- RÉFÉRENCES** : 1) Code de la défense, notamment son article L. 4211-8.  
2) Arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2018 relatif à l'organisation et au fonctionnement du secrétariat général de la garde nationale.
- ANNEXES** : 1) Directive de communication.  
2) Calendrier prévisionnel.

**L'édition 2020 des journées nationales des réservistes (JNR 2020)** qui se tiendra du 10 octobre au 12 novembre 2020 aura pour thèmes ***Fiers d'être réservistes*** et ***Fiers de nos réservistes***. L'objectif de cet événement est de favoriser la rencontre entre le grand public et nos volontaires, qu'ils soient réservistes opérationnels ou réservistes citoyens de défense et de sécurité, afin de mettre en valeur leur engagement.

L'évènement national d'ouverture des JNR 2020 se tiendra le mardi 13 octobre lors d'une rencontre des employeurs partenaires à Paris. L'édition prendra fin le jeudi 12 novembre lors d'une cérémonie du ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe.

Les activités organisées localement contribuent chacune à son niveau à cet effort global de valorisation. Cet événement majeur de l'écosystème des réserves permet au grand public de prendre la mesure de l'engagement des réservistes. Chaque citoyen doit pouvoir intégrer les possibilités qui lui sont offertes pour contribuer à la défense et à la sécurité nationales, aux côtés des armées et des forces de sécurité intérieures, en s'engageant ou en appuyant l'engagement des réservistes dans son entourage.

Afin d'assurer la cohérence de la communication qui accompagne les activités planifiées sur l'ensemble du territoire national, la présente note fixe le cadre général des actions de communication menées par les organisateurs dans une directive développée en **annexe 1**. Le détail des actions planifiées à cet effet par les administrations de niveau national fait l'objet de l'**annexe 2**.



Le général de division Anne FOLIGERAT  
Secrétaire générale de la garde nationale

**DESTINATAIRES :**

- ↳ SIG,
- ↳ DICOD,
- ↳ SGMI/DICOM,
- ↳ GMP,
- ↳ EMA/SC PERF/DIAR,
- ↳ EMAT/COMTN,
- ↳ EMM/DPMM/SDEPRH,
- ↳ EMM/CESM,
- ↳ EMAA/CERPAA,
- ↳ DGGN/CRG,
- ↳ DGPN/DRCPN,
- ↳ DGA/DRH/SDMR,
- ↳ DCSSA/DGRHSSA/BGR,
- ↳ DCSCA/DRES,
- ↳ DCSEA/SDRH,
- ↳ DCSID/STD/SDPRHF,
- ↳ SIRPA GEND ;
- ↳ SIRPA TERRE ;
- ↳ SIRPA MARINE ;
- ↳ SIRPA AIR ;
- ↳ CICOS,
- ↳ COMAR PARIS,
- ↳ COMCYBER,
- ↳ SICOP,
- ↳ CDEC,
- ↳ Délégation interministérielle à l'éducation de défense,
- ↳ CLD MEDEF,
- ↳ Correspondant national RLJC,
- ↳ UNOR,
- ↳ FNASOR.

**COPIES :**

- ↳ CAB MINARM/CM13,
- ↳ CAB MINARM/CC4,
- ↳ CAB MININT/CONSEILLER GENDARMERIE,

## Annexe 1 à la note n° 315 /SGGN du 24/06/2020

### Directive de communication relative aux JNR 2020

La communication au niveau national est conjointement coordonnée par le secrétariat général de la garde nationale, la délégation à l'information et à la communication de la défense (DICOD) et la délégation à l'information et à la communication du ministère de l'intérieur (DICOM).

La présente directive est destinée à être déclinée par les états-majors, directions et services relevant du ministère des armées et du ministère de l'intérieur. Les délégués aux réserves des forces armées et formations rattachées, et la directrice adjointe des ressources et compétences de la police nationale garantissent la bonne diffusion de l'information entre l'échelon coordinateur et les parties prenantes à l'organisation d'évènements.

#### 1. Contexte

Les réservistes opérationnels de la garde nationale constituent un atout essentiel de notre outil de défense et de sécurité aux côtés de leur camarade d'active. La garde nationale a été mise en place au mois d'octobre 2016 afin de répondre prioritairement à trois objectifs :

- Créer une dynamique qui dépasse les réserves de chaque force armée ou force de sécurité intérieure ;
- Répondre à la soif d'engagement des citoyennes et des citoyens, en particulier des jeunes ;
- Valoriser cet engagement en favorisant la cohésion nationale et le développement de l'esprit de résilience.

Après trois années de montée en puissance, la garde nationale compte désormais près de 78 000 volontaires. Elle poursuit, à terme, l'objectif d'augmenter son vivier à 85 000 réservistes opérationnels afin d'être en mesure d'en employer en moyenne 9 250 quotidiennement. La notoriété de la garde nationale et la reconnaissance de l'engagement des réservistes par le grand public et les employeurs, tant des entreprises du secteur privé que des établissements, collectivités et administrations du secteur public, s'avèrent conditionner l'accomplissement de ces objectifs par l'influence qu'ils exercent sur la disponibilité et la fidélisation des réservistes.

C'est à ce titre, et afin d'associer les employeurs civils<sup>1</sup> à cette démarche de promotion de l'engagement de leurs collaborateurs, que l'évènement d'ouverture de cette édition leur est dédié.

#### 2. Enjeux

Chaque contexte de crise suscite auprès des citoyennes et des citoyens un élan d'engagement au profit des services publics. Le contexte sécuritaire marqué par les nombreux attentats perpétrés sur le sol français entre 2015 et 2016 avait déjà mis en évidence cette tendance. Le contexte sanitaire actuel l'a rappelé. Les Françaises et les Français doivent être en mesure d'identifier les possibilités qui leurs sont offertes à cet effet au sein des administrations du ministère des armées et du ministère de l'intérieur.

L'expression *garde nationale* est désormais bien connue, mais mal maîtrisée, tant du public français que des réservistes eux-mêmes. La particularité de cette notion telle que conçue en 2016 prête souvent à confusion. Des amalgames émergent notamment avec la notion de « garde nationale » en place dans certains pays tels que les États-Unis d'Amérique, ou encore avec celle qui a subsisté en France de 1789 à 1871.

---

<sup>1</sup> L'expression « employeur civil » recouvre, dans ce document, l'ensemble des employeurs de réservistes au titre de leur activité sous statut civil. Le personnel civil de la défense étant également amené à servir sous ESR, cette expression peut donc également s'appliquer à des entités militaires.

Les JNR apportent une opportunité de préciser les concepts de *garde nationale*, de *réserves* et de *réservistes*, et de valoriser l'engagement de ceux qui donnent de leur temps au profit des missions des forces armées et des forces de sécurité intérieure. Elles permettent donc également d'associer les employeurs qui agissent en faveur de leurs collaborateurs réservistes, ayant le cas échéant signé une convention à cet effet avec la ministre des armées, afin de mettre en avant leur démarche civique et de les encourager à participer à l'effort de communication dans leur environnement socio-professionnel.

### 3. Objectifs

La valorisation de l'engagement des réservistes lors des JNR permet de poursuivre quatre grands objectifs au cours des évènements qui s'y inscriront :

- (1) **Informé sur les possibilités d'engagement offertes par les réserves** du ministère des armées et du ministère de l'intérieur. Les profils de candidats sont nombreux et présentent des aspirations variées. Les évènements organisés au titre des JNR doivent permettre aux organisateurs d'informer, selon leurs besoins et les possibilités de la formation d'emploi des réservistes, le public sur les différents parcours de carrière offerts par la garde nationale (RO1 normale et contrat de spécialiste) et la réserve citoyenne de défense et de sécurité (RCDS).
- (2) **Associer les employeurs civils<sup>1</sup> de réservistes.** Sans franchir l'étape de l'engagement, l'ensemble des employeurs, tant au sein des entreprises privées que des établissements, collectivités et administrations du secteur public, peuvent contribuer significativement à l'action des forces en facilitant les modalités de mise à disposition de leurs collaborateurs au profit de leur engagement dans les réserves, grâce à des modalités d'organisation du temps de travail plus avantageuses que celles légalement instituées, et un environnement de travail permettant la reconnaissance de cet engagement. Cette démarche peut idéalement faire l'objet d'une collaboration et d'un accompagnement par le secrétariat général de la garde nationale.
- (3) **Susciter l'adhésion du personnel d'active :** les réservistes s'engagent pour répondre aux besoins opérationnels des forces armées et des forces de sécurité intérieure. L'attractivité de cet engagement repose donc essentiellement sur l'adhésion et la reconnaissance des autorités susceptibles de les employer ainsi que des camarades d'active aux côtés desquels. Ces procédés impliquent que la plus large communauté de personnel d'active soit consciente de l'engagement des réservistes et des modalités sous-tendues.
- (4) **Sensibiliser l'entourage des réservistes :** le développement de la notoriété de la garde nationale doit faire bénéficier les réservistes d'un environnement favorable à leur engagement, tant professionnellement, que sur les plans personnel et familial. Le réserviste exerçant une activité chronophage, son entourage doit avoir conscience de son engagement, le comprendre et idéalement l'appuyer. Ce mécanisme intensifie par ailleurs le développement du lien entre la Nation et ses forces armées et forces de sécurité intérieure.

### 4. Cibles et messages

#### 4.1. Le vivier potentiel de recrutement, de 18 à 40 ans

**Message :** la garde nationale offre une opportunité pragmatique, pratique et valorisante d'engagement opérationnel.

**Éléments de langage :** étudiants et jeunes, actifs ou en recherche d'emploi, désireux d'apporter leur concours aux missions de sécurité et de défense. Les citoyennes et les citoyens doivent pouvoir identifier les possibilités d'engagement quel que soit leur profil. A ce titre, la garde nationale constitue une opportunité concrète d'engagement pour répondre aux besoins des forces.

L'engagement dans les réserves opérationnelles des forces armées et des forces de sécurité intérieure est :

- **Pragmatique** : la quasi-totalité des métiers offerts par les forces armées et les forces de sécurité intérieure peuvent être exercés dans le cadre des réserves. Si les réservistes réalisent en moyenne 30 jours d'activité annuellement, le niveau d'emploi de chacun d'entre eux est déterminé conjointement selon ses disponibilités et les besoins de son autorité d'emploi. Il peut par ailleurs évoluer avec sa situation personnelle ou professionnelle.
- **Pratique** : le plus souvent intégrés aux unités opérationnelles, les réservistes prennent part aux missions des forces aux côtés de leurs camarades d'active. Les réservistes opérationnels des forces armées ont la qualité de militaire dès lors qu'ils exercent des fonctions au titre de leur contrat ESR.
- **Valorisant** : selon les modalités de recrutement, le réserviste a la possibilité de progresser au sein de son institution. Ses perspectives peuvent être déterminées par la qualité des services rendus, l'employabilité, l'ancienneté et les qualifications civiles et militaires détenues. Le parcours dans la garde nationale peut par ailleurs être reconnu au titre des études supérieures ou de certaines qualifications particulières (activités privées de sécurité).

#### 4.2. Les employeurs civils<sup>1</sup>

**Message** : l'employeur civil du réserviste est un acteur essentiel de l'engagement de ses collaborateurs au profit des forces armées et des forces de sécurité intérieure.

**Éléments de langage** : qu'ils soient réservistes ou non, les employeurs civils peuvent contribuer aux missions des forces armées et des forces de sécurité intérieure. Le niveau d'emploi des réservistes est fortement conditionné par leur disponibilité. Nombre d'entre eux, choisissent de ne pas faire part de leur qualité de réserviste à leur employeur et accomplissent leur engagement lors des journées de repos hebdomadaires et des congés payés, parfois au détriment d'une qualité convenable de vie familiale.

Les employeurs peuvent donc accorder à leur collaborateur un cadre propice à cet engagement, tant sur le plan juridique (congés supplémentaires, rémunérés à leur convenance, partiellement ou en totalité, délais de préavis réduits) que sociétal (prise de conscience et reconnaissance de l'engagement par les collègues non-réservistes).

L'employeur peut être accompagné dans cette démarche par un correspondant réserve-entreprise-défense (CRED) et le bureau *partenariats et relations avec les employeurs* du secrétariat général de la garde nationale, et formaliser cette coopération en signant une convention de soutien à la politique de la réserve opérationnelle avec la ministre des armées.

#### 4.3. Le personnel d'active

**Message** : les formations d'emploi intègrent le réserviste de façon optimale afin de garantir l'efficacité de son engagement.

**Éléments de langage** : entre les périodes dédiées à son activité professionnelle principale et son temps personnel, le réserviste dégage de la disponibilité afin de contribuer aux missions des armées, directions et services, de la gendarmerie nationale et de la police nationale. Intégré au fonctionnement de son unité d'emploi en fonction de son niveau de disponibilité, il apporte un concours indispensable aux capacités opérationnelles des forces, en temps normal comme en période de crise. La qualité de la contribution des réservistes et l'efficacité du dispositif de garde nationale dépendent néanmoins de la capacité des forces à optimiser l'emploi de leur personnel de réserve et à garantir leur bonne intégration parmi les effectifs du service actif.

#### 4.4. L'entourage des réservistes :

**Message :** la garde nationale est une forme nouvelle de mobilisation des citoyennes et des citoyens pour leur sécurité.

**Éléments de langage :** l'engagement dans les réserves constitue une manière unique, originale et utile de servir son pays, c'est faire le choix civique de consacrer une partie de son temps à la défense et à la sécurité des Françaises et des Français. Leur contribution aux missions des forces est désormais incontournable et leur engagement mérite le respect, la reconnaissance et le soutien de l'ensemble de nos concitoyens, et plus particulièrement de leur entourage. Permettre à l'environnement proche de chaque volontaire de prendre la mesure de cet engagement, c'est favoriser la cohésion nationale et l'esprit de résilience, en s'appuyant sur des valeurs communes, telles que le civisme, la cohésion, le patriotisme, ou l'esprit de service public.

### 5. Outils et supports

#### 5.1. Créer une synergie commune sur les réseaux sociaux

En complément du relai médiatique de la presse quotidienne régionale (PQR), l'utilisation des réseaux sociaux permet d'optimiser la portée de la communication grâce à notre structure interne. Les responsables de l'organisation d'événements ou de la communication y afférente veillent à relayer sur les réseaux sociaux l'information relative à leur manifestation, selon les trois préconisations rappelées ci-après, afin d'en intensifier l'audience.

- **Utiliser les *hashtags* (#) dédiés :** les *hashtags* permettent de diffuser les publications à la plus large audience en créant une synergie avec les autres utilisateurs du même *hashtag*. Plus le *hashtag* est utilisé dans des contenus, plus son pouvoir de diffusion est efficace. Le développement de la visibilité des publications sur les réseaux sociaux tient donc largement à l'utilisation de *hashtags* identiques<sup>2</sup> par l'intégralité de la communauté JNR. Les trois *hashtags* ci-dessous, utilisés individuellement ou cumulativement, permettent de développer significativement leur portée :

#JNR2020  
#FiersDeNosRéservistes  
#GardeNationale

- **S'appuyer sur la communauté *Garde nationale* :** chaque partie prenante aux JNR peut utilement partager les contenus JNR publiés par des structures associées et solliciter le relai des publications par des structures à plus large audience en mentionnant notamment, le cas échéant, les comptes institutionnels des états-majors, directions et services de rattachement, des organismes d'information et de communication de la défense (OICD), de la DICOD (ministère des armées) et de la DICOM (ministère de l'intérieur). Le bureau *communication et notoriété* du secrétariat général de la garde nationale constitue également un point d'appui pour le relai des publications comportant les mentions :

@GardeNatFR (Facebook)  
@GardeNatFR (Twitter)  
@gardenatfr (Instagram)  
@garde-nationale (LinkedIn)

- **Illustrer les contenus :** les publications comportant un contenu visuel (photo, vidéo ou autres visuels) sont davantage susceptibles de susciter l'intérêt des utilisateurs et d'être relayées. La captation de contenus visuels et audio-visuels doit systématiquement garantir la sécurité du personnel filmé ou photographié conformément aux règles d'usage au sein des forces. A ce titre, afin de préserver l'anonymat des intéressés, les bandes, plaques et autres supports patronymiques sont retirés en amont de la captation ou lors du montage. Enfin, l'identification du personnel de réserve reposera sur le format « grade, prénom » et ne fera jamais mention du nom de famille.

<sup>2</sup> Orthographiés de manière identique en veillant à respecter tout particulièrement les accents et marques du pluriel.

## Exemples de publications efficaces :



### 5.2. Afficher une unité institutionnelle grâce à la charte graphique gouvernementale et au kit de communication dédié

Les productions visuelles (e.g. affiches particulières, vidéos) réalisées au titre des JNR sont réalisées selon les principes établis par la nouvelle charte graphique gouvernementale.

Un kit de communication JNR réalisé par le secrétariat général de la garde nationale est disponible uniquement en version dématérialisée et téléchargeable sur le site gouvernemental :

<https://garde-nationale.gouv.fr/documentation/kit-de-communication-jnr>

Il comprend la charte graphique gouvernementale, des mémentos JNR pour les événements institutionnels et ceux organisés en entreprise, des supports visuels (affiches, infographies, logos, vidéos, plaquette institutionnelle, dépliants et présentations), ainsi que des modèles de dossier et de communiqué de presse.

### 6. Points particuliers

Chacun s'exprime à son niveau de responsabilité et sur les domaines relevant de sa compétence avec la réserve qu'impliquent le statut de militaire et la représentation d'institutions gouvernementales. Les organisateurs sont responsables des éléments de langage relatifs à leur événement et peuvent solliciter, au besoin, l'avis hiérarchique, ou l'expertise de la DICOD, de la DICOM et du secrétariat général de la garde nationale.

Les JNR offrent par ailleurs une opportunité de communication pour les unités d'active, leurs matériels et leurs activités. Chaque responsable de la communication veille à ce que la dominante des messages délivrés pendant cette période repose néanmoins sur l'engagement des réservistes et la garde nationale.

## 7. Évaluation

L'évaluation de la communication repose essentiellement sur le volume des retombées dans les médias non-institutionnels (presse quotidienne régionale, presse quotidienne nationale, télévisions, radios et web). L'analyse du bruit médiatique est assurée avec le soutien des services spécialisés de la DICOD et de la DICOM.

L'évaluation est également mesurée au moyen du compte-rendu global d'activité. Chaque organisateur remplit un compte-rendu global d'activité afin de permettre le retour d'expérience (RETEX). Le modèle de compte-rendu est téléchargeable sur le site internet :

<https://garde-nationale.gouv.fr/documentation/kit-de-communication-jnr>

Les formations d'emploi organisatrices d'évènements adressent les documents complétés à leur délégation de rattachement **avant le vendredi 20 novembre 2020** :

- EMA/DIAR pour les organismes relevant du ministère des armées ;
- DGGN/CRG pour les organismes relevant de la gendarmerie nationale ;
- DGPN/DRCPN pour les organismes relevant de la police nationale.

La DIAR, le CRG et la DRCPN adresseront le fichier, concaténant l'ensemble des éléments retournés, au bureau *communication et notoriété* du secrétariat général de la garde nationale ([contact@garde-nationale.gouv.fr](mailto:contact@garde-nationale.gouv.fr)) **au plus tard le lundi 7 décembre 2020**. Le rapport final de l'édition 2020 des JNR sera présenté à l'occasion du premier COPIL JNR de l'édition 2021.



Annexe 2 à la note n° 315 /SGGN du24/06/2020

Calendrier prévisionnel de la communication événementielle /NR 2020

PÉRIODE	ACTION	ACTEUR(S)	CIBLE(S)
Lundi 7 décembre	Retour des comptes rendus d'activité des formations organisatrices	DIAR CRG DRCPN	SGGN
Judi 12 novembre	<b>Clôture des JNR 2020 : cérémonie de ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe</b>	CRG	Grand public
Mardi 13 octobre	Évènement d'ouverture des JNR 2020 : <i>Réserviste, viens avec ton boss</i>	SGGN	Réservistes et employeurs
<b>Samedi 10 octobre</b>	<b>Ouverture des JNR 2020</b>	<b>MINARM MININT</b>	<b>Grand public</b>
30 septembre ou 7 octobre	Mention des JNR 2020 lors du point presse du ministère des armées et insertion de l'information dans la note aux rédactions diffusée à l'occasion	DICOD	Presse nationale généraliste, AJD, entreprises et industrie, jeunesse et éducation
Semaine 39	Envoi d'un communiqué de presse JNR 2020	DICOD DICOM	Tout média
Semaines 35 à 38	Diffusion de brèves d'annonce renvoyant vers la page internet dédiée ( <a href="https://garde-nationale.gouv.fr/evènements/journee-nationale-du-reserviste">https://garde-nationale.gouv.fr/evènements/journee-nationale-du-reserviste</a> ) sur les sites internet, intranet et les réseaux sociaux.	SGGN DICOD DICOM OICD	Grand public
Semaine 29	Diffusion du kit de communication JNR 2020 sur le site internet <a href="https://garde-nationale.gouv.fr/documentation/kit-de-communication-jnr">https://garde-nationale.gouv.fr/documentation/kit-de-communication-jnr</a>	SGGN	Organisateurs d'évènements